

BRUXELLES (MPE-Média) – La Commission européenne demande au groupe ArcelorMittal de se séparer de plusieurs sites en Europe, parfois clients de sites français, pour l'autoriser à racheter l'aciérie ILVA de Tarente (Italie), annonce le groupe à ses salariés européens.



Fronton du site italien ILVA de Tarente (Ph archives MPE-Média)

Evoquant ses propositions de « cession d'actifs » faites à la Commission européenne en réponse aux demandes de celle-ci, le groupe ArcelorMittal annonce en interne à ses salariés la liste de ces propositions faites dans le cadre de son projet d'acquisition d'Ilva que la Commission européenne examine actuellement, apprend-on d'une source proche du dossier.

« Ces propositions visent à répondre aux préoccupations que la Commission européenne a soulevées au cours de son examen. Elles concernent les actifs suivants :

- - ArcelorMittal Piombino, la seule usine d'acier galvanisé d'ArcelorMittal en Italie
- - ArcelorMittal Galati en Roumanie
- - ArcelorMittal Skopje en Macédoine
- - ArcelorMittal Ostrava en République Tchèque

- - ArcelorMittal Dudelange au Luxembourg
- - Les lignes de galvanisation à chaud 4 et 5 de Flemalle et les lignes de décapage, laminage à froid et packaging de Tilleur, toutes situées à Liège en Belgique.

Les sites de Dudelange (Luxembourg) et de Liège utilisent des volumes d'acier produits à Florange et à Dunkerque, mais leurs repreneurs devraient continuer à acheter ces produits pour des raisons fonctionnelles, nous précise une autre source.

Le Groupe note que ces propositions de ventes d'actifs à d'autres aciéristes sont soumises à l'examen final et à l'approbation de la Commission européenne ainsi qu'à la conclusion des procédures d'information-consultation des comités d'entreprise locaux et européens. Toute vente sera conditionnée à la réalisation de l'acquisition d'Ilva par ArcelorMittal, précise le groupe, ajoutant que la décision finale de la Commission européenne est attendue pour le 23 mai 2018.

La Commission exige ces cessions de site

L'annonce a été faite à l'échelle du secteur produits plats Europe par son Président Geert Van Poelvoorde, actuel Président d'Eurofer, insistant sur le fait que ces sites cédés ne seront pas fermés et que les syndicats seraient consultés avant le choix des repreneurs.

Les employés français d'ArcelorMittal ont été informés ce 13 avril de la demande de la Commission européenne par Eric Niedziela, PDG d'ArcelorMittal Atlantique Lorraine et des entités françaises du groupe, qui note que « la Commission maintient sa position selon laquelle nous devons proposer des concessions représentant au total une capacité de production de

laminage à chaud équivalente à celle d'Ilva aujourd'hui », aciérie filiale de RIVA qui fut un temps la plus importante d'Europe avant celle de Dunkerque.

« Initialement, nous pensions que le rachat d'Ilva ne nécessiterait pas de cessions importantes, puisque les actifs d'Ilva et les nôtres présentent peu de chevauchements. Malheureusement, la Commission maintient sa position selon laquelle nous devons proposer des concessions représentant au total une capacité de production de laminage à chaud équivalente à celle d'Ilva aujourd'hui. Dans le cadre de ces concessions envisagées, ArcelorMittal a donc proposé de vendre certains sites en Europe, dont ArcelorMittal Dudelange », ajoute M. Niedziela.

Le Comité central d'entreprise doit se réunir mardi 17 avril à Luxembourg pour échanger à ce propos.

Christophe Journet

Voir aussi sur :

www.arcelormittal.com

<http://corporate.arcelormittal.com/news-and-media/press-releases/2018/apr/13-04-2018?lang=english>



**IMPROVE YOUR FRENCH AND YOUR
MARKETS, FIGHT AGAINST CLIMATE
& BECOME A RAW MATERIAL & ENERGY
WITH MPE-MEDIA YEARLY NEWS & EVENTS
WIN CY SPECIAL MEMBERSHIP**

www.mpe-media.com